

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 21 septembre 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 21 septembre 2015 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absents excusés : MM. SANCHEZ – MARCAILLOU – SABATA.

Absent : M. FOURES.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- CHANGEMENT SITE INTERNET.

M. le maire informe ses collègues que l'actuel hébergeur, OVH, du site Internet de la commune, ne sera plus en mesure d'assurer sa mission à compter du 24 septembre 2015.

La société actuelle en charge du parc informatique de la commune propose ses services pour un nouvel hébergeur.

Après débat, M. Stéphane AZEMA est chargé d'étudier cette proposition afin que le conseil municipal prenne une décision prochainement.

- APPROBATION MARCHE ACCESSIBILITE VOIRIES/ESPACES VERTS.

M. le maire informe l'assemblée qu'à la suite de la consultation des entreprises et après vérification des offres par le bureau d'études OPALE, c'est l'entreprise TP11 Service avec la société COMECA comme sous-traitant qui ont fait les meilleures propositions.

Il rappelle que le projet se situe au niveau du pont de la Seize, au droit de l'église et prévoit la réalisation d'une passerelle et d'un élargissement du trottoir côté église, pour un montant d'offre de 89 094 € T.T.C.

Les marchés sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal et mandate le maire pour les signer.

- APPROBATION AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE.

M. le maire rappelle l'obligation pour la commune de mettre en conformité, au regard des règles d'accessibilité, l'ensemble des bâtiments et des installations ouvertes au public.

Afin de respecter son engagement, la commune doit établir avant le 27 septembre 2015 un agenda d'accessibilité programmée.

Il présente l'ensemble des travaux qui portent sur deux ans pour un montant de 24 900 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'agenda d'accessibilité programmée.

- DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT 2016.

M. le maire propose de retenir le projet de la future mairie pour solliciter une aide financière auprès du département. Cette demande portera sur les exercices budgétaires 2016 et 2017.

Il propose pour 2016 une 1^{ère} tranche de 250 000 €.

Le dossier sera établi par M. Raymond PAULY, architecte.

Accord unanime du conseil municipal.

- PERMIS DE CONSTRUIRE EXTENSION VESTIAIRES SPORTIFS.

M. le maire demande à l'assemblée l'autorisation de déposer le permis de construire pour l'extension du bâtiment des vestiaires sportifs.

Il rappelle que cette demande a été préparée par M. Raymond PAULY, architecte, maître d'œuvre du projet.

Accord unanime du conseil municipal l'autorisant à signer tous les documents liés à ce projet.

- MODIFICATION HEURES PERSONNEL REMPLACANT.

A la suite des arrêts maladie de deux agents titulaires des services « Ecole » et « Entretien des Bâtiments », les heures actuellement réalisées par l'agent remplaçant du Centre de Gestion sont insuffisantes.

Mme BRAULIO, chargée du planning, propose de passer Mme Adeline AZZOPARDI de 20 h 30 à 35 h hebdomadaire pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2015.

Accord unanime du conseil municipal.

- MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS.

Mme Sylvie BES, Adjoint Technique affectée aux services scolaires, change de grade à compter du 1^{er} novembre 2015 et passe au grade d'Adjoint Technique 1^{ère} classe. Il y a lieu de modifier le tableau des effectifs pour le mettre en conformité.

Accord unanime du conseil municipal.

- VIREMENTS DE CREDITS.

Des ajustements de crédits en fonctionnement devraient être opérés pour certains articles sans remettre en cause l'équilibre financier du budget.

- QUESTIONS DIVERSES.

- *Agence postale.*

M. le maire informe ses collègues que dans le cadre de l'élaboration de « l'Agenda Accessibilité Programmée », une décision a été prise pour la mairie et La Poste. Il indique qu'il a pris contact avec le responsable de ce service, afin d'évoquer la possibilité d'anticiper la transformation de La Poste en agence postale dans l'attente d'un nouveau bâtiment.

Ce service pourrait se situer provisoirement dans les locaux de la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mairie à poursuivre les négociations, afin de déterminer les conditions de cette modification dans le respect des règles administratives et déontologiques pour les services Mairie – Poste.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 20 h 00.

Le Maire,




Alain MARTY